

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 28 mars 2025

Etaient présents : Mr Pierre GARBIL, Mr Jean-Paul NIELACNY, Mme Sylvie BURELLIER, Mr Didier PINAY, Mr Philippe CIRUSSE, Mme Florence DUPUY, Mme Pascale BRUNELIN, Mr Philippe BLANC, Didier PINAY, Pascale BRUNELIN, Yannick PLEVY, Mme Aurélie HOMEYER, Mme Marie-Christine GAREL, Mr Michel REY, Mme Catherine BRICAUD,

Absences excusées : Mme Claudine CHAZELLE

Secrétaire de séance : Mme Florence DUPUY, Mr Benjamin GARNIER

Procès-verbal du dernier conseil

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal du dernier conseil municipal

Approbation du compte financier unique et affectation du résultat

Le budget d'une commune est composé d'une section pour le fonctionnement et d'une section pour l'investissement. A la fin de l'année civile, on constate les dépenses et les recettes réalisées de chaque section. Le tout est formalisé dans les documents comptables que l'on nomme compte de gestion tenu par le trésor public et compte administratif tenu par la mairie.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		595 276,91 €	75 723,52 €		75 723,52 €	595 276,91 €
Part affectée à investiss					0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	359 731,84 €	474 089,82 €	363 300,26 €	248 175,41 €	723 032,10 €	722 265,23 €
Totaux	359 731,84 €	1 069 366,73 €	439 023,78 €	248 175,41 €	798 755,62 €	1 317 542,14 €
Résultat de clôture		709 634,89 €	190 848,37 €			518 786,52 €
	Besoin de financement		190 848,37 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		216 742,70 €			
	Restes à réaliser RECETTES		119 299,00 €			
	Besoin total de financement		288 292,07 €			
	Excédent total de financement					
			288 292,07 €		au compte 1068 (recette d'investissement)	
			421 342,82 €		au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le Compte Financier Unique (CFU) et l'affectation du résultat

Vote des taux d'imposition

Le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et de maintenir les mêmes taux que ceux de 2024 à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.03%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : 7.3%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les taux d'imposition pour 2024

Vote du budget

Le budget est un document comptable prévisionnel qui détermine, pour l'année à venir, les dépenses maximales en fonction des recettes de la commune. C'est la raison pour laquelle le budget doit être équilibré.

Le budget est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

Pour l'année 2025 le budget primitif reflète une volonté :

- De poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- D'optimiser les recettes de fonctionnement
- Sans augmenter les impôts
- Avec un programme important de rénovation énergétique des bâtiments publics

Pour la section de fonctionnement : 866 966,82

Pour la section investissement : 743 591,07

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2025

A Pralong, le 04 avril 2025

Le secrétaire de Séance
Florence DUPUY



Le Maire
Pierre GARBIL

